
Dans la continuité du « Grenelle » la part variable en REP + : outil de management pour casser les statuts

Le ministère a réuni les organisations syndicales au sujet de la dernière tranche des indemnités REP +.

Pour cette dernière tranche, s'ajoute au montant déjà existant :

- 400 € net annuel de part fixe ;
- 200, 360 ou 600 € net annuel de part modulable :
 - ♦ 25 % des collèges et écoles d'une académie (les moins « méritants ») verraient leur indemnité augmenter de 200 € net annuel ;
 - ♦ Pour 50 % (les un peu moins « méritants ») : 360 € net annuel de plus ;
 - ♦ Pour 25 % (les plus « méritants ») : 600 € net annuel de plus.

Cette proposition qui sera à l'étude du comité technique ministériel du 17 juin ne prévoit pas d'élargir le champ des personnels qui sont pour le moment exclus du versement de l'indemnité REP+ (AESH, AED, assistants sociaux...), ce qui est scandaleux.

Aucune revalorisation n'est envisagée pour les REP, dont l'avenir est bien incertain avec la mise en place des « contrats locaux d'accompagnement » porté par le secrétariat d'Etat à l'Education prioritaire. Rien n'est envisagé non plus pour intégrer de nouveaux établissements en Education prioritaire, donc : rien pour les lycées anciennement labellisés « ECLAIR ».

Le paiement de la part variable serait effectué en « tout ou rien » (au prorata du service en cas de service partagé ou remplacement) : le montant de la part variable serait le même pour tous dans un même collège ou une même école. C'est d'une certaine manière la logique de la « punition collective ». Le risque de cibler les responsables et d'opposer les personnels entre eux est grand.

Et ce d'autant plus quand on observe les critères d'attribution de la part variable... Un grand absent : l'instruction. Aucune référence aux apprentissages, ce qui n'est visiblement pas la priorité en REP + pour le ministère.

Un grand nombre de critères impliquent que « l'École est son propre recours » : quelles mesures sont prises pour réduire les violences et incivilités ? Comment assurer la « continuité pédagogique » ? La FNEC FP-FO a demandé aux représentants du ministre si les collègues qui se mobilisent contre le manque de personnels pour réaliser ces objectifs, pour exiger de la direction académique que les remplacements soient assurés... toucheront la prime la plus élevée ? Nous n'avons pas eu de réponse...

D'autres critères invitent clairement à « dépasser » le cadre réglementaire et les obligations de service : organisations de réunions et rencontres régulières avec les familles, plan de formation spécifique, coopération avec les élus et association...

Il n'est pas anodin que cette annonce survienne dans la continuité des annonces du ministre sur son « Grenelle » : pilotage par l'évaluation et « management de proximité » avec de nouveaux « petits chefs » (directeur quasi-supérieur hiérarchique, enseignants-inspecteurs en service partagé, RH de proximité...), évaluation d'établissements, renforcement de « l'accompagnement PPCR » ...

La FNEC FP-FO a rappelé son opposition au principe des parts variables, processus d'individualisation des carrières à l'image du privé, et a demandé l'augmentation de l'indemnité à parts égales, en commençant par pallier les injustices actuelles concernant les personnels exclus (AESH, AED, assistants sociaux notamment).

Montreuil le 8 juin 2021